

VELCAN HOLDINGS
Société anonyme de droit luxembourgeois
Au capital de 5 552 320 euros
Siège social : 11 avenue Guillaume, L-1651 Luxembourg
B 145006 R.C.S. Luxembourg
(la « Société »)

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023 SUR LES RESOLUTIONS PROPOSEES**

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en assemblée afin de soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés 2022, ainsi que les résolutions qui y sont liées.

Nous vous communiquons les documents suivants :

- le rapport annuel de gestion 2022, incluant les comptes consolidés condensés non-audités 2022, les comptes sociaux 2022, leurs annexes et le rapport d'audit établi par BDO Audit sur les comptes sociaux ;
- le texte des résolutions proposées, qui figure en annexe du présent rapport.

1- Présentation des rapports :

Nous vous présentons les rapports établis par le Conseil d'Administration et le Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, à savoir :

- le rapport annuel de gestion 2022, incluant les comptes consolidés condensés non-audités 2022, les comptes sociaux 2022, leurs annexes et le rapport d'audit établi par BDO Audit sur les comptes sociaux.

2- Propositions à l'Assemblée Générale Ordinaire :

2.1 Conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et visées par l'article 441-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (1^{ère} résolution)

Le Conseil vous informe qu'une nouvelle convention visée par l'article 441-7 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, a été conclue au cours de l'exercice avec Monsieur Decitre, administrateur de la Société.

Cette convention de prestations de services, applicable à partir du 1^{er} janvier 2022 et à durée indéterminée, a pour objet de confier à Monsieur Decitre une mission i) de revue et supervision des reportings financiers mensuels, semestriels et annuels du Groupe, ii) de supervision de l'établissement des comptes consolidés semestriels et annuels du Groupe et, iii) de supervision du contrôle de gestion. Ces services sont rémunérés par un honoraire mensuel de 6.250 euros.

Le Conseil considère que ces conditions commerciales correspondent au marché et aux pratiques du secteur pour ce type de services.

2.2 Approbation des comptes consolidés condensés non audités de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et du rapport du Conseil d'Administration y afférent (2^{ème} résolution)

Le Conseil vous propose de bien vouloir approuver les comptes consolidés annuels condensés non audités au 31 décembre 2022 (bilan et compte de résultat) du Groupe tels qu'ils vous sont présentés, et qui font apparaître un résultat net, part du Groupe, bénéficiaire de 8,226 millions d'euros, ainsi que le rapport annuel de gestion du Conseil sur les comptes consolidés.

2.3 Approbation des comptes sociaux audités de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé y afférents : (3^{ème} résolution)

Le Conseil vous propose de bien vouloir approuver les comptes sociaux annuels au 31 décembre 2022 (bilan, compte de résultat et annexe) de la Société tels qu'ils vous sont présentés, et qui font apparaître un bénéfice de 7.791.195,95 euros, ainsi que le rapport du Conseil sur ces comptes, et le rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société sur ces comptes.

2.4 Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (4^{ème} résolution)

Le Conseil propose de reporter le résultat bénéficiaire au compte report à nouveau, après avoir au préalable affecté 143.068,12 euros à la réserve légale, établissant le compte « Report à nouveau » à un report bénéficiaire total de 5.885.596,07 euros.

2.5 Décharge à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (5^{ème} résolution)

Nous vous proposons de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice social 2022.

2.5 Décharge à donner à BDO Audit, Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 (6^{ème} résolution)

Nous vous proposons de donner décharge à BDO Audit, Réviseur d'Entreprises Agréé, pour l'exécution de sa mission au titre de l'exercice social 2022.

2.6 Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises Agréé (7^{ème} résolution)

Le Conseil vous propose de bien vouloir renouveler le mandat en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société, de BDO Audit, société anonyme ayant son siège social au 1 rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 147570, pour une période de un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

* * *

Il est de l'avis du Conseil d'Administration de votre Société que ces projets de résolutions sont conformes aux intérêts de la Société et contribuent au développement du Groupe.

Nous vous demandons en conséquence de bien vouloir voter en faveur des décisions qui vous seront présentées.

Pour le Conseil d'Administration

Monsieur Philippe Pedrini,
Président du Conseil d'Administration